

**Bureau du 11 décembre 2006**

**Décision n° B-2006-4837**

commune (s) : Lyon 1er

objet : **Cession, à la SA d'HLM Habitations modernes et familiales en Rhône-Alpes, des lots n° 9, 10, 35 et 41 situés dans la copropriété 28, rue Burdeau**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 30 novembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

A la demande de la SA d'HLM Habitations modernes et familiales en Rhône-Alpes, en date du 20 juillet 2006, la Communauté urbaine a préempté les lots de copropriété n° 10, 35 et 41 dans un immeuble situé 28, rue Burdeau à Lyon 1er, cadastré sous le numéro 55 de la section AP.

Le lot de copropriété n° 10 a fait l'objet d'un arrêté de préemption n° 2006-07-31-R-0257 en date du 31 juillet 2006. Il s'agit d'un appartement, libre de toute location ou occupation, situé au premier étage, d'une superficie de 57,54 mètres carrés auquel sont rattachés les 49/1 005 des parties communes générales, acquis au prix de 159 000 €.

Le lot de copropriété n° 35 a fait l'objet d'un arrêté de préemption n° 2006-07-21-R-0251 en date du 21 juillet 2006. Il s'agit d'un appartement, libre de toute location ou occupation depuis le 15 mai 2006, situé au premier étage, d'une superficie de 39,34 mètres carrés auquel sont rattachés les 36/1 005 des parties communes générales, acquis au prix de 105 000 €.

Le lot de copropriété n° 41 a fait l'objet d'un arrêté de préemption n° 2006-07-31-R-0258 en date du 31 juillet 2006. Il s'agit d'un appartement, libre de toute location ou occupation, situé au troisième étage, d'une superficie de 54 mètres carrés auquel sont rattachés les 48/1 005 des parties communes générales, acquis au prix de 146 000 €.

Par ailleurs, la SA d'HLM Habitations modernes et familiales en Rhône-Alpes a demandé par courrier, en date du 20 juillet 2006, l'acquisition du lot de copropriété n° 9 situé dans le même immeuble, propriété de la Communauté urbaine, selon un acte en date du 24 avril 2006. Il s'agit d'un appartement, libre de toute location ou occupation, situé au premier étage, d'une superficie de 48,65 mètres carrés auquel sont rattachés les 39/1 005 des parties communes générales, acquis au prix de 149 000 € par voie de préemption, en vue de réaliser un logement social.

La SA d'HLM Habitations modernes et familiales en Rhône-Alpes souhaite réaliser quatre logements sociaux en mode de financement Prêt locatif aide d'intégration (PLAI) pour une surface utile totale d'environ 200 mètres carrés.

Aux termes de la promesse d'achat présentée au Bureau, la SA d'HLM Habitations modernes et familiales en Rhône-Alpes, qui préfinance l'acquisition des lots n° 10, 35 et 41, s'est engagée à racheter à la Communauté urbaine lesdits biens aux prix respectifs de 159 000 €, 105 000 € et 146 000 €, soit un montant global de 410 000 €, admis par les services fiscaux et à lui rembourser tous les frais inhérents à ces trois acquisitions.

Enfin, aux termes de cette même promesse d'achat, la SA d'HLM Habitations modernes et familiales en Rhône-Alpes s'engage à payer la somme de 149 000 € correspondant au prix de vente du lot de copropriété n° 9 et à rembourser les frais d'actes notariés versés lors de l'acquisition dudit lot par la Communauté urbaine, correspondant à un montant de 2 320,41 €, soit un montant total de 151 320,41 € ;

Vu ladite promesse d'achat ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** la promesse d'achat qui lui est soumise, relative, d'une part, à la revente, à la SA d'HLM Habitations modernes et familiales en Rhône-Alpes, des lots de copropriété n° 10, 35 et 41, d'autre part, à la cession à la même société du lot de copropriété n° 9, dont la Communauté urbaine est déjà propriétaire, situés dans la copropriété du 28, rue Burdeau à Lyon 1er.

**2° - Autorise** monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - Le montant** global de 410 000 €, résultant de la revente des lots n° 10, 35 et 41 ainsi que les frais inhérents à ces transactions, feront l'objet d'une inscription en recettes au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 458 200 - fonction 824 - opération n° 1 203.

**4° - Le montant** global de 151 320,41 €, résultant de la cession du lot n° 9, fera l'objet d'une inscription en recettes au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 775 100 - fonction 824 - opération n° 1 210.

Sortie du patrimoine communautaire : 151 320,41 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 824 - et en recettes : compte 213 200 - fonction 824 - opération n° 1 210.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,